

et sans fond» (p. 10). «Se truffant d'une haine stupide contre la propriété, et ramassant dans sa course cette écume qui toujours monte à la surface des grandes villes, il ne se recrute que de bandes de factieux, auxquels il parle le langage des bagnes, et qu'il précipite dans les obscurités de la politique des cavernes.» (p. 10) ... .. «Appelant des quatre vents, sous ses drapeaux, des agrégations d'hommes sans foi dans ses théories, il prépare le sol à la barbarie. Il détruit sans fonder, aggrave les maux qu'il prétend guérir, envenime les souffrances de la société, et, sous prétexte d'instituer l'égalité du bienfait, il établit partout le niveau de la misère.» (p. 11).

Dès le premier moment où il fut question de chemins de fer, les frères Metz se montrèrent fort actifs et jouèrent un rôle de premier plan. Ils ne demandèrent pas mieux que de voter la loi du 6. 1. 1850 garantissant au concessionnaire éventuel un minimum d'intérêts de 3% et ils firent tout pour accélérer les pourparlers engagés avec une société anglaise pour la construction des voies ferrées: Ils dirent également «présents» à la prise de contacts entre personnalités belges, allemandes et luxembourgeoises qui eut lieu à Luxembourg, le 7. 4. 1850, sur convocation du bourgmestre Heldenstein et du président de la Chambre de commerce Schaefer. Charles Metz, «qui ne veut pas laisser l'assemblée sous l'impression des paroles décourageantes qu'elle a entendues» (arguments spécieux invoqués par l'ancien gouverneur de la Fontaine, v. fasc. VII p. 85), démontre d'une façon péremptoire que le chemin de fer devra être construit, peu importe par qui. (37) Auguste Metz de son côté créa une bonne ambiance grâce à la chaleur du banquet qu'il offrit à midi tandis que son frère Charles, en la réunion qui se fit le soir sous sa présidence, tira les conclusions de la journée. (38)

Au cours de la même année il était question à la Chambre de se prononcer pour ou contre le retour de Mgr Laurent. On reste étonné de rencontrer Charles Metz parmi les 16 députés qui ne s'opposaient pas à ce retour alors que 28 députés étaient d'un avis contraire. Cette attitude de Charles Metz, partagée par quelques autres libéraux, doit-elle être interprétée comme un pas vers la réconciliation avec le parti catholique, ou bien faut-il la considérer, avec M. Auguste Collart, (39) comme résultant d'une arrière-pensée que nul ne saurait mieux favoriser l'anticléricisme que l'évêque belliqueux lui-même — nous n'osons nous prononcer.

La prétention hollandaise d'imputer au Grand-Duché une partie de la dette publique des Pays-Bas fournit au président Metz l'occasion de dire ses quatre vérités au gouvernement de Guillaume III.

Après avoir formellement et juridiquement contesté le fondement de cette créance, Charles Metz dit en un long et remarquable discours que «si le Luxembourg avait à régler avec la Hollande des intérêts financiers, le Luxembourg serait peut-être moralement en droit de lui demander compte de l'appauvrissement qu'il a dû subir depuis 1814 jusqu'en 1830 et des sacrifices dans lesquels le Luxembourg s'est